

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le quinzième jour du mois de juillet deux mille-vingt-six tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Jacinthe Doucet, vice-présidente et représentante de Normandin
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

SONT ABSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

1.- Ouverture de la séance

Mme Jacynthe Doucet souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

93-07-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2026 et la séance extraordinaire du 22 juin 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2026 et la séance extraordinaire du 22 juin 2026 ont été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

94-07-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2026 et la séance extraordinaire du 22 juin 2026

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes de juin 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de juin 2026 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2026, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

95-07-2026	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents : QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2026 pour un montant 162 695.64 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.
	2.6) États financiers au 30 juin 2026 La greffière-trésorière dépose les états financiers au 30 juin 2026.
	2.7) Politique de prêt et de location d'équipements de la Régie CONSIDÉRANT QUE la Régie dispose de divers équipements, de matériel roulant et d'immeubles destinés à soutenir les services offerts aux municipalités dans un esprit de coopération intermunicipale; CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt et/ou la location des équipements; CONSIDÉRANT QUE le but de la politique est de s'assurer que ls prêts et les locations soient effectués dans des conditions favorables à la conservation des équipements et immeubles de la Régie aux bénéfices de ses municipalités; CONSIDÉRANT QUE cette politique permet de définir les principes et les modalités d'utilisation pour les locataires dans un souci de transparence, d'équité, de qualité envers toutes les municipalités membres; CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un ordre de priorité de prêt ou de location des équipements, matériel roulant ou immeubles de la Régie;
96-07-2026	PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu d'adopté la politique de prêt et de location d'équipements de la Régie suivante : QU'Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption de la <i>Politique de prêt et de location d'équipements de la Régie</i>; QUE la Politique soit reproduite en totalité les registre des règlements de la régie; QUE ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par le président.
	<u>3.- Sécurité Incendie</u>
	3.1) Statistiques du service incendie Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 30 juin 2026.
	3.2) Nomination lieutenant CONSIDÉRANT QUE le poste de Lieutenant à la caserne de Normandin est vacant; CONSIDÉRANT les candidatures reçues, pour la fonction d'officier à la caserne de Normandin, et les recommandations du directeur général par intérim, quant à l'embauche ;
97-07-2026	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme monsieur Rémi Paré au poste de Lieutenant à la caserne de Normandin.

3.3) Services EXP – contrat gré à gré – ACS-02 et ACS-03

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 18-2025 décrétant un emprunt de 10 550 000 \$ pour la construction d’un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour le projet de construction d’une caserne de pompiers et d’un centre administratif »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière avec la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du démarrage du chantier, des éléments doivent être modifiés en lien avec l’architecture de la marquise d’entrée, ainsi que l’ingénierie de structure et modélisation et que ces modifications ne sont pas imputables à Services EXP, étaient imprévisibles et sont requises pour la bonne exécution du projet de construction;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels ACS-02 présentée par Services EXP dans le cadre des travaux relatif à la marquise;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels ACS-03 présentée par Services EXP dans le cadre des travaux relatif à l’ascenseur;

98-07-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le contrat ACS-02 de Services EXP pour un prix budgétaire de 9 405.40 \$ taxes non-incluses pour la coordination de la marquise;

QUE la Régie se réserve le droit de réclamer cette somme, relatif au contrat ACS-02 à la firme Gosselin & Fortin architectes S.A.;

QUE le conseil accepte le contrat ACS-03 de Services EXP pour un prix budgétaire de 7 503.27 \$ taxes non-incluses;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d’emprunt 18-2025, le programme de subvention PRACIM et de la Société du Plan Nord;

3.4) Modification devis administratif – Construction caserne

CONSIDÉRANT QUE suite à l’adoption de la résolution portant 67-06-2025 la Régie intermunicipale GEANT a procédé à un appel d’offres public via le Système électronique d’appel d’offres (« **SEAO** »), portant le numéro d’avis N°2025-01, et ce, pour la « Construction d’une caserne incendie »;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 57-05-2026, le contrat 2025-01 relatif à la construction de la caserne a été attribué;

99-07-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents :

DE modifier le devis administratif 2025-01 relatif à la construction de la caserne, à l’article 8.8 – Dépenses contrôlées, section « Profits, administration et frais généraux », afin qu’il se lise désormais comme suit :

Pour les profits, l’administration et les frais généraux applicables à toute clause d’ajustement prévue au présent contrat, le coût réel est indiqué, auquel s’ajoutent un profit de 10 % pour le sous-traitant et un profit de 15 % pour la main-d’œuvre de l’entrepreneur.

3.5) Construction Bon-Air – Décompte #1

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 18-2025 décrétant un emprunt de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un centre administratif »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière avec la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution du contrat 2025-01 pour la construction d'une caserne incendie a été octroyé à Construction Bon-Air par la résolution 57-05-2026 relativement aux travaux de construction de la nouvelle caserne.;

CONSIDÉRANT QUE la régie a reçu les recommandations de paiement pour le premier décompte est approuvé par Services EXP ainsi que le Groupe MSH;

100-07-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le premier paiement à Construction Bon-Air de 385 275.21 \$ taxes incluses et de retenir un montant de 37 232.46 \$ incluant les taxes applicables tel que prévu au contrat.

3.6) Services EXP – Paiement #1

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GÉANT a adopté le Règlement numéro 18-2025 décrétant un emprunt de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de construction d'une caserne de pompiers et d'un centre administratif »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une approbation pour une aide financière avec la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution du contrat 2026-01 pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne par la résolution 58-05-2026;

101-07-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le premier paiement à Services EXP de 33 648.02 \$ taxes incluses.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1)

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Non-renouvellement du module « Qualité des services » - Accès territoire

CONSIDÉRANT QUE la régie ainsi que les municipalités membres ont acquis le logiciel Accès Territoires, lequel comprend notamment le module « Qualité des services (requêtes) »;

CONSIDÉRANT QUE le module ne répond pas aux besoins des organismes municipales;

102-07-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

D'autoriser la greffière-trésorière à signer l'entente de non-renouvellement du contrat d'entretien et soutien pour le module « Qualité des services (requêtes) » du logiciel Accès Territoire avec PG Solutions.

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Détermination – Taux en géomatique – Municipalités clientes

ATTENDU l'Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets (ci-après : « Entente ») attribuée à la Régie des objets en matière de services en Assainissement des eaux usées;

ATTENDU que la Régie offre de la fourniture de services en géomatique à des municipalités clientes de la Régie ;

ATTENDU QUE les organisations municipales désirent obtenir des services de la Régie pour le géoréférencements des infrastructures municipales;

103-07-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu unanimement

QUE la régie détermine le taux horaire pour les services en géomatique pour l'année 2026 aux municipalités clientes à un taux horaire de 60.00 \$, additionner des frais administration et de gestion de 11 % et les taxes applicables.

8.- Contrôle animalier

8.1)

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1)

10.- Affaires nouvelles

10.1)

11.- Correspondance

11.1) Ville de Normandin – Acceptation du règlement d'emprunt 26-2026 – Acquisition d'un camion pour la prévention incendie

La correspondance est déposée aux archives

11.2) Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation règlement 24-2026 sur la réserve financière « Services techniques – Travaux publics »

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Municipalité de St-Edmond-les-Plaines – Acceptation du règlement d'emprunt 26-2026 – Acquisition d'un camion pour la prévention incendie

La correspondance est déposée aux archives.

11.4) Municipalité de Girardville – Acceptation du règlement d'emprunt 26-2026 – Acquisition d'un camion pour la prévention incendie

La correspondance est déposée aux archives.

11.5) Municipalité d'Albanel – Acceptation du règlement d'emprunt 26-2026 – Acquisition d'un camion pour la prévention incendie

La correspondance est déposée aux archives.

11.6) Municipalité de St-Thomas-Didyme – Acceptation du règlement d’emprunt 26-2026 – Acquisition d’un camion pour la prévention incendie

La correspondance est déposée aux archives.

11.7) Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Aide financière en Coopération intermunicipale – Un plan commun en SST pour 6 organisations municipales

La correspondance est déposée aux archives

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 19 août 2026 à 19h00 à l’Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l’assemblée régulière

104-07-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents que l’assemblée soit close à 19h46.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Jacinthe Doucet
Vice-présidente

Je, Jacinthe Doucet, vice-présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Jacinthe Doucet
Vice-présidente